L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 17 SEPTEMBRE.

Notre Feuilleton.

Par une circonstance encore inexpliquée, les deux derniers numéros du roman en cours de publication, *Jean Dagoury*, ont disparu du tiroir de l'imprimerie où ils étaient placés. Nous espérons encore que la personne qui les a pris voudra bien les rapporter ou les renvoyer; dans le cas contraire, nous donnerons de mémoire un résumé du dénouement.

Nous commencerons, dimanche, la publication d'une jolie fantaisie ayant pour titre *Les Dents du Turco*.

La traversée du capitaine Webb.

Le *Précurseur*, d'Anvers, a reçu de Londres l'intéressant récit que voici de la traversée de la Manche que le capitaine américain Mr Webb a faite le 25 août à la nage:

"Londres, 27 août.

"Je vous ai signalé dans une de mes dernières lettres l'insuccès d'une première tentative du capitaine américain Andrew Webb, qui avait promis de traverser la Manche d'Angleterre en France.

"Hier il a accompli ce haut fait natatoire en vingt et une heures et trois quarts. Ayant plongé mardi, à Douvres, à 1 heure moins 4 minutes, à la hauteur du quai de l'Amirauté, il a gagné la plage de Calais hier, à 10 heures 41 minutes, et ce sans s'être reposé dans une barque, ni s'être aidé d'un appareil quelconque durant tout le trajet.

"C'est presque incroyable.

"Prenons le courageux marin à Douvres, le mardi. A 12 h. 56 m., il se jette à l'eau, des degrés qui se trouvent à l'extrémité du quai de l'Amirauté, et commence à nager vers la côte française. Il est accompagné par un lougre et deux chaloupes. Le lougre est commandé par un pilote expérimenté, Mr Toms. Afin qu'il ne puisse y avoir de supercherie, le bâtiment porte encore à son bord, outre l'équipage, plusieurs représentants de la presse londonienne qui doivent constater la réussite de l'entreprise. Un plongeur de profession, nommé Baker, se tient sur le pont du lougre, prêt à toute éventualité. Une des chaloupes se trouve constamment en avant du nageur afin de diriger sa course et de lui fournir de temps à autre des rafraîchissements ou des cordiaux. Le cousin du capitaine, Mr G. H. Ward, dirige lui-même cet esquif et veille continuellement sur son intrépide parent. Ce dernier marche, du reste, admirablement, en faisant vingt-six brassées à la minute.

"Le reflux l'a fait dévier un peu en lui faisant descendre la Manche jusqu'en face de Lyden-Spont; mais, grâce à sa brassée régulière et puissante, il a pu s'éloigner de 2 milles en ligne perpendiculaire des côtes anglaises. A partir de 1 h. 45 m., la mer étale, commence et permet au capitaine d'augmenter rapidement la distance. Il a pris maintenant un mouvement de 22 brassées par minute, et il le conserve pendant plusieurs heures.

"A 2 h. 30 m. tombe une petite pluie qui cesse assez vite. Un quart d'heure après, le nageur prend son premier rafraîchissement, consistant en une tasse d'ale. De mets solides, il n'en a point goûté durant tout son séjour dans l'eau; les seules substances nutritives et fortifiantes qu'on lui ait présentées étaient du café, de l'ale, du cognac et un peu de consommé de bœuf.

"A marée montante, c'est-à-dire à 3 h., le courant tend à entraîner le capitaine au nord-est. Le vaillant nageur lutte avec succès et poursuit ses brassées égales et puissantes en tournant la tête du côté de la France.

"Il est 3 h. 25 et l'on constate que le capitaine Webb est à 4 milles de la côte anglaise. En ce moment la mer est aussi calme, aussi unie que la surface d'un lac alpestre. Le temps est serein. A 3 h. 40, le capitaine prend une seconde tasse d'ale. Vers 4 h. un brouillard épais cache presque entièrement les hauteurs de Douvres. La température est chaude, le vent calme et la mer toujours au repos. Le capitaine est depuis 3 h. 1/2 dans l'eau. Un des arbitres d'honneur accompagnant le lougre hèle le nageur et lui demande comment il se porte. Un "all rigth" bien conditionné, tel qu'il n'en peut sortir que d'une poitrine de Yankee, est la réponse brève mais significative que les passagers et l'équipage du lougre accueillent par un hourra formidable.

"Courage! on avance d'un bon train. A six heures on constate que le tiers du voyage est effectué déjà.

"On rencontre, à la hauteur du fanal de South-Sands Head, le steamer à hélice *Ville-de-Malaga*, qui passe assez près des voyageurs pour leur donner des inquiétudes. On le hèle, mais il ne répond pas et s'éloigne mystérieusement. Pas poli, l'équipage de ce steamer. Peu après au coucher du soleil apparaissent les feux de South-Foreland. Du lougre on s'informe de nouveau de la santé du nageur, qui répond comme la première fois.

"A 8 h. 30 m. on distingue le phare du cap Gris-Nez: c'est la France; le nageur laisse déjà le canal du South-Foreland à 10 milles de lui. Nouveau repas liquide consistant cette fois en café chaud. Webb est se porter aussi bien qu'au départ.

"A 9 h. 30, un incident: le capitaine crie qu'il a été mordu à l'épaule par un poisson, et, en guise de pansement il demande un verre de cognac que son patron Mr. Ward lui fait avaler. Sur ces entrefaites, on remarque que le mouvement de l'intrépide marin faiblit et se ralentit tant soit peu. On craint qu'un séjour de 8 h. 1/2 dans l'eau et l'influence de l'air piquant du soir ne commencent à peser sur ses forces. Toutefois, quelques minutes après, il crie qu'il se porte toujours bien et qu'il ne sent plus rien de la piqûre de l'empoisonneur poisson. La position du capitaine est maintenant au milieu d'une ligne droite de Deal à Calais, c'est-à-dire à égale distance de la France et de l'Angleterre.

"A 11 h., il est constaté qu'on se trouve à 8 milles environ du cap Gris-Nez, à 9 de Calais et à 11 1/2 du South-Foreland. On engage le capitaine à poursuivre, mais celui-ci n'a pas besoin de stimulant; mal en prend à celui qui voudrait l'arracher à son élément. Il est aussi dispos qu'à Douvres et se contente de prendre pour reconfortant une tasse de café noir.

"A 11 h. 50 on croise la malle de Calais, *Maid of Kent*. Cette fois l'équipage salue cordialement le nageur, et le capitaine déclare que Webb est maintenant à 13 milles et demi de la côte anglaise la plus proche. Vers minuit, la brise commence à fraîchir. Jusqu'à trois heures la marche continue régulière et sans encombre, sans inquiétude; mais en ce moment on s'informe de l'état du capitaine, et un des arbitres d'honneur, monté dans la chaloupe qui précède toujours le nageur, donne des nouvelles peu rassurantes.

"Le pilote Toms se concerte avec Webb, qui dit se sentir un peu plus faible. Déjà on se décourage sur le lougre, la bonne humeur s'envole. On s'est aussi tant attaché au succès de l'entreprise! Tout ce monde sympathique s'est incarné dans la gageure du vaillant Yankee. Et maintenant, il serait obligé d'y renoncer en vue du port! Quel malheur! Quant au plongeur, il s'est déjà déshabillé pour être prêt à se jeter à l'eau si l'affaiblissement devenait plus prononcé encore. Entre temps on administre au nageur une forte dose de vieux cognac; et voyez l'effet excellent de ce remède si simple: à peine l'a-t-il ingurgité, que Webb se sent ragaillardi et pousse son "All right!" suprême en filant droit comme une flèche.

"La dernière étape fut cependant pleine d'angoisses et de contre-temps. A quatre heures, voilà simultanément que le cap ne se distingue plus, que le phare semble s'éteindre, qu'une brise et qu'un brouillard épais se lèvent à l'Est et que la mer commence à s'agiter. Le nageur n'avance que lentement. Lorsque le jour paraît, le temps ne s'éclaircit guère, malgré ce qu'on a entretenu. Le désespoir [illegible] regagne les compagnons du courageux [illegible] nouveau recours au café chaud, [illegible] capitaine. [illegible] du capitaine, et, [illegible] rend la confiance à tout [illegible] pour achever de [illegible] le soleil se lève radieux et chaud au-dessus de la froide brume [illegible] vite dissipée [illegible] flèches d'or qui font l'effet d'une [illegible] toile d'araignée. Les dernières, encore quelques lieues, [illegible] Webb nage, nage toujours. Les accolades plus répétées au flacon de cognac et à la cafetière indiquent seules qu'il est déjà depuis dix-huit heures et demie dans l'eau. Les vagues l'ennuient aussi, car la mer, plus agitée qu'au départ, le fouette désagréablement au visage. Par mesure de sûreté, le plongeur s'est jeté à l'eau, et il nage à côté du capitaine. Les passagers du lougre saluent continuellement l'intrépide nageur de leurs acclamations encourageantes. A huit heures nouveau contre-temps, la brise augmente. Le capitaine est de plus en plus ennuyé par le vent et les vagues.

"Enfin, il reste encore 1 mille à faire, croit-on du moins sur le lougre; mais ce mille est bel et bien le trajet de deux mortelles heures passées dans l'anxiété et des alternatives de confiance et de découragement parmi les compagnons de Webb et dans des souffrances physiques et un épuisement croissant chez le capitaine. Celui-ci est pâle comme un linge, il ne parle plus; si le plongeur n'était à ses côtés, on croirait qu'il est à bout de forces. Le souffle commence à lui manquer. Pour comble de malheur, à mesure que les forces du capitaine le trahissent, la violence de la brise et du flot augmente.

"A 9 heures 30, une grande chaloupe ayant huit personnes à bord arrive de la côte française à la rencontre des voyageurs. Ce monde salue le capitaine avec un enthousiasme fébrile.

"On veut le faire entrer dans l'esquif, mais il refuse stoïquement, quoique à 200 mètres de la côte il se sente faiblir d'une manière alarmante. Il résiste pourtant et va toujours. Ce courage est pénible à voir. Les rameurs ne peuvent, pour soulager le capitaine, qu'écarter, à l'aide de leurs avirons, les brisans qui gênent ses mouvements. C'est la seule aide qu'il accepte.

"Enfin on arrive à terre. La nouvelle de l'approche du nouveau Léandre s'est répandue rapidement dans la ville. Aussi une foule énorme attend pour souhaiter la bienvenue au héros du jour, qu'une voiture conduit immédiatement à l'hôtel.

"En mettant pied à terre, le capitaine est très faible, mais le moral est bon. Webb a encore le courage de badiner et de s'amuser des propos des rameurs et de ses compagnons qui sont comme fous de sa victoire. Lui est très pâle, mais il y a dans ses yeux et sur son front une lueur sereine de fierté et de satisfaction; l'éclat vrament du succès illumine ce visage que l'épuisement a blêmi. Plusieurs médecins l'accompagnent à l'hôtel, mais jusqu'à cette heure il n'a pas eu besoin de leur science. Le sommeil l'a pris, et quel sommeil! J'oserais presque dire qu'il dort encore, tandis que Calais et Douvres sont remplis de son exploit prodigieux."

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

COMITE CENTRAL DEMOCRATIQUE DU PARTI DEMOCRATE CONSERVATEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1875.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le comité et la publication en a été ordonnée:

1. Résolu, que le comité juge inopportun de convoquer une convention, rien n'étant survenu pour rendre cette convocation nécessaire.

2. Résolu, que ce comité, quand le moment sera venu, convoquera une Convention DÉMOCRATIQUE d'Etat pour désigner les candidats et pour donner à tous les éléments opposés au radicalisme l'occasion de se joindre au parti national démocratique dans la campagne électorale de 1876.

3. Résolu, que les démocrates et les conservateurs dans tout l'Etat, sont invités à s'assembler dans leurs paroisses et districts représentatifs respectifs dans le but de donner pour instructions à leurs représentants, dans l'Assemblée générale, de ne voter aucun subsides ou allocations pour le soutien du gouvernement Kellogg jusqu'à ce que les lois d'enregistrement et d'élection injustes et organiquement frauduleuses actuellement en vigueur aient été rappelées.

ROBERT H. MARR,
Président du comité central d'Etat.
OSCAR ARROYO, Secrétaire.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont écrites, imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasine et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres sur lequel il seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,
CAMELIA.

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
14 mai— Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.

Prix $1 aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m Au No 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Port de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
E. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 44 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 166 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
ULETA.
C. C. Pickett, capitaine. A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEAKE, No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine. T. Jubin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur
ST-JOHN,
Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 30 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 23juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine. Claiborne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur
BERTHA BRUNER,
Capitaine Jos. Dalféres.
N. L. Duppis et N. Dalféres Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville; les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à V. B. RIVET, 20 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT.

Capitaine J. A. Ruis; commis G. F. Bartley et G. Hébert. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du couvent, 2 fois par semaine. Le bateau à vapeur
FAVORITE,
Capitaine C. R. Pagot.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.
29 août—1m

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
8juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre,
PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagement hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—11m Gallier Court, Lettre H, N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 38

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane.
Chambres ... $25 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock. Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et les vapeurs, ce qui leur procure un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co, Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—3m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 19 sept. à 8 h. A. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à:
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA ... Capt. T. J. Phillips

Le steamer
CITY OF MEXICO,
Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District: le DIMANCHE, 19 septembre, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz ... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA arrivera et partira le 9 octobre.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1400 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
C. W. LORD, do. L. Colton. 1400 tonneaux

Départ, SAMEDI, 11 septembre à 6 heur. P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton.

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) ... $40
Passage pour Philadelphie ... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage ... [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1869.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 123 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes ... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 98,731 96
Dû par d'autres banques nationales ... 23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 159,018 [illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 139,712 10
Dépenses courantes et taxes payées ... 23,563 69
Primes payées ... 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House ... $121,818 22
Billets d'autres banques nationales ... 36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) ... 2,875 79
Espèces ... 77,379 17
Billets Legal Tender ... 466,823 00 — $705,698 [illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent) ... 4,000 00
Total ... $2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé ... $850,000 00
Surplus ... 33,590 84
Autres profits non-partagés ... 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts ... 7,000 00
Chèques certifiés ... 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés ... 100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales ... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 91,486 65
Total ... $2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1ème jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
15juil—1 Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac:
6 heures A. M.	7 heures A. M.
7½	8½
9	10
10½	11½
Midi	1½ P. M.
2 P. M.	2½
3	3½
4	4½
5	5½
6	6½
7	7½
8	8½
9	9½

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after
May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 3 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Offices corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal, comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 28 décembre

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:30 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, [illegible] pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de Texas seront faits, [illegible] Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui voyagent souvent par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret à [illegible] 5 heures.
27mai—CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 159 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies ... $52,641
Primes de rivières ... 1,113 5[illegible]
Total des primes ... $53,815 15
En moins—primes non expédiées ... $5,876 75
Montant net des primes ... $47,938 [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $ 226 83
Dépenses générales, moins profits, portes et intérêts ... 12,164 96 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 ... $151,222 60
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,500 00
Prêt garanti par des actions ... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 8,000 00
Effets à recevoir ... 8,226 88
[illegible] 8 pour cent d'intérêt ... 19,350 0
intérêt ... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement ... 27,420 86
Effets à recevoir pour primes ... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,419 76
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 2,049 75
Capital souscrit, en voie de règlement ... 69,451 50
... $355,942

PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,932 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,932 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 60
Salaires non payés ... 780 11
... $355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès ... $54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes ... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes ... 31,120 65
... $87,554 [illegible]
Montant payé sur 26 décès ... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires ... 10,679 [illegible]—$56,129 [illegible]
... $31,425 [illegible]

PASSIF.
Polices sée "A" ... $5,802 26
Polices sée "B" ... 4,276 17—$10,078 [illegible]

ACTIF.
En caisse ... $2,255 56
Décès payés "non réclamé," ... 4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton ... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne ... 5,216 25
Banque d'Amérique ... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle ... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement ... 6,806 00
Meubles de Bureau ... 1,456 65
Billets à recevoir ... [illegible]
... [illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie ... $485,120 58
Sur risques de mer ... 83,982 65
Sur risques de rivières ... 94,394 — $663,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Primes remboursées ... 33,222 73 — 199,824 26
... $463,673 65
Plus intérêts ... 35,365 14
... $504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances ... $ 45,103 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer ... 57,482 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 45 — 270 [illegible]
Dépenses générales ... 55,250
Taxes ... 19,420
Commissions ... 35,550
Réfraction (rebate) ... 51,494 20 — 476,835 08
Bénéfice net ... $ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ... $ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement ... 92,123 77
Garanties et billets hypothécaires ... 211,259 84
Effets à recevoir pour primes ... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds ... 139,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions ... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission ... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances ... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp ... 70,562 77
Autres propriétés foncières ... 70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement ... 1,676 70
Compte suspendu ... 3,070 16
... 758,560 68

PASSIF.
Capital ... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés ... 6,797 15
Réclamations contre la compagnie ... 4,223 73 — $677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ... $ 80,938 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,863 23
Sur risques de mer ... 59,181 27
Sur risques de rivières ... 22,566 93
Total des primes ... $202,600 [illegible]
Moins primes rendues ... 3,154 77
Primes acquises ... $199,445 [illegible]
Déduit—Pertes par le feu ... $45,106 69
Pertes sur mer ... 42,115 79
Pertes sur rivières ... 15,475 59
... $102,698 07
Réassurances ... 11,916 79
Réfactions (rebate) ... 9,562 07
Taxes ... 7,420 23
Loyer ... 2,750 00
Dépenses, et profits et pertes ... 33,616 [illegible]
... $124,024 [illegible]
Réservé pour primes non-terminées ... $17,820 59

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en stock-notes ... [illegible]
Comptant ... 47,426 0
Comptes en voie de collection ... 13,360 2
Billets recevables ... [illegible]
Prêts sur garanties ... 20,050 00
Prêts sur hypothèque ... 41,846 29
Stocks et Bons ... 5,870 00
Installations de bureaux et meubles ... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc ... 5,126 45
... $254,517
Moins intérêts non-payés et dividendes ... 2,196
... $294,320 69

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancon
A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie ... $129,031 46
Primes de mer ... 24,810 02
Primes de rivières ... 6,667 57
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872 ... 42,000 00
Total ... $261,200 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 50,125 42
... $211,063 63

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,817 20
Sur les risques de mer ... 17,696 31
Sur les risques de rivières ... 18,331 71—100,844 22
... $110,229 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent ... $6,582
Réassurances ... 18,822 [illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt ... 3,446 30
Réservé pour pertes non réglées ... 20,000 00 — 48,641 84
Bénéfice net ... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,718 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis ... 204,047 38
Primes en voie de recouvrement ... 421 9
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc ... 3,255 41
Propriété foncière ... 4,557 63
Billets d'actions (stock notes) ... 262,226 50
... $562,855 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5 "
Dividende sur primes remboursées ... 15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. E. Thompson.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt ... $334,876
Pertes, dépenses, taxes ... $196,888 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,626 54 — 256,515 30
Bénéfice net ... $78,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 71
... $539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,384 55
Primes sur les rivières ... 13,066 58
Primes maritimes ... 9,042 22
... 112,493 35
Moins, primes remboursées ... 2,426 69
... $110,067 73

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie ... $22,189 66
Pertes sur les rivières ... 16,422 12
Pertes sur mer ... 516 17
... $39,427 94
Réassurances ... 4,558 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 3,360 35
Réfaction (rebate) ... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 6,487 30
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 00 — 93,804 35
... 16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 5,729 67
Prêts garantis par hypothèque ... 31,006 13
Effets à recevoir pour primes ... 12,460 98
Actions, bons et autres obligations ... 141,596 83
Propriété foncière ... 5,447 21
Primes en voie de recouvrement ... 11,109 69
En caisse ... 27,082 84
... $241,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $60,553 60
Mer ... 13,839 20
Rivières ... 59,151 32—$133,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875 ... 15,745 00
... 149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes ... $132,140
Perte par le feu $9,619 54
Pertes sur les rivières ... 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate) ... 25,334 23
Réassurances ... 3,699 08
Primes remboursées ... 1,325 10
Taxes ... 14,211 50
Casuel ... 2,170 42
Loyers ... 6,686 33
Dépenses ... 15,408 43
... $117,398 28
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 15 — $97,70[illegible]
Bénéfice net ... $34,[illegible]

ACTIF.
Effets à recevoir ... $226,984 43
Mobilier ... 4,983 93
Actions du Harbor boat ... 550 00
Bons de la Ville ... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat ... 2,600 00
Comptes pour recouvrements net ... 14,623 51
En caisse ... 95,100 00
... $347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues ... $137,135 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $34,847 63
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc ... [illegible]
... 134,[illegible]
... $63,114 1
Total de l'Actif ... $794,319 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. [illegible],
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:
L. Breton, Alph. Walz, E. Larue
A. Jas, V. Nippert, J. Leisy
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard
J. B. Mondiegt, M. Rochet, P. Tiane, Jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1875.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans.

104 ... rue du Canal ... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:
Sur risques de feu ... $569,621
Sur risques de mer ... 52,556 10
Sur risques de rivières ... 55,983 08
Total des primes ... $678,160 23
En moins, primes non expirées ... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $556,692 23

Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $257,344 41
Sur risques de mer ... 47,782 84
Sur risques de rivières ... 32,344 55
... $327,476 90
Taxes ... 35,609 48
Réassurances et primes remboursées ... 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt ... 64,330 07
... $454,260 67
Profit ... $102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $232,814 42
Bons de la ville ... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres ... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages 327,279
Effets à recevoir ... 88,417
Primes en voie de recouvrement ... 94,494
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Vallette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association ... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 106,587 29
... $1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 15 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie ... $281,308 60
Primes de mer ... 42,344 83
Primes des rivières ... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,347 66
Sur risques de mer 15,447 32
Sur risques de rivières ... 55,553 91—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c ... 73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) ... $62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques $55,943 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande $17,439 58
Argent en banque ... 65,069 95—200,529 54
Propriétés foncières ... 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 152,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c ... 37,814 11
Total de l'actif ... $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 1er juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke.
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février '7[illegible]

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes ... $ 542,221
Tiré au delà des dépôts ...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 606,000
Autres actions, bons et hypothèques ... 17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve ... 32,311 [illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 3,818
Local de la banque ... 7,902
Autres Propriétés foncières ... 2,731
Mobiliers et installations ... 16,062
Dépenses Courantes ... 4,972
Taxes payées ... 4,744
Primes ... 73,414
Echanges pour le Clearing House ... 57,978
Billets d'autres Banques Nationales ... 11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels ... 1,672 91
Espèces ... 18,195 77
Billets Legal Tender ... 254,000 0
... $1,604,732 1[illegible]

PASSIFS.
Capital payé ... $ 500,000 0
Surplus ... 11,353
Escompte ... 3,656
Change ... 3,398 97
Intérêt ... 1,317 97
Circulation Nationale non rachetée ... 519,000 0
Dividendes non-payés ... 722 2
Dépôts Individuels ... 557,915
Chèques Certifiés ... 7,515 0
Dû à des Banques Nationales ... 1,653
Dû à des Banques [illegible] à des Banques de l'Etat ... 973
... $1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.

Exact:
F. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W[illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE

A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes ... $783,976 67
Tiré en sus ... 4,243 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 100,000 00
Autres actions et Bons ... 26,026 57
Dû par des agents de réserve et de rachat ... 80,827
Dû par d'autres banques nationales ... 7,748 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat ... 1,251
Propriété foncière, mobilier et installations ... 5,900 83
Dépenses courantes et taxes payées ... 11,163 2
Primes payées ... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House ... 104,313 [illegible]
Billets d'autres banques nationales ... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 841 8
Espèces ... 27,873
Billets Legal Tender ... 210,110
Total ... $1,681,400

PASSIF:
Capital payé ... $500,000
Surplus ... 27,000
Autres profits non partagés ... 27,023
Billets de banques non rachetées ... 269,995
Dividends non payés ... 240 0
Dépôts individuels ... $663,591 77
Certificats de dépôts, payables sur demande ... 300 00
Chèques certifiés ... 11,912
Chèques de caissiers non payés ... 24,937 —1,026,162 1[illegible]
Dû à d'autres banques nationales ... 12,325 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... 8,659 23
Total ... $1,681,460 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 3 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
F. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 ... $183,0[illegible]
Primes sur les Risques de feu ... $120,490 15
Primes sur les Risques de rivières ... 23,811 46
Primes sur les Risques de mer ... 38,721 19
Moins les primes rendues ... 3,727 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 ... 30,687 00— 34,414
Primes nette pour l'année 1873 ... $148,606 14
Déficit pour l'année 1872 ... 8,248 52
... $156,854 66

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu ... $30,957 [illegible]
Sur les Risques des rivières ... 10,7[illegible]
Sur les Risques de mer ... 25,722 63
Réassurances ...
Taxes ...
Réfaction au lieu de scrip ... 13,954 91
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer ... 26,797 [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés ... 4,202
... $64,965 [illegible]
Moins escompte et intérêts ... 22,612 42— [illegible]
... $154,864
Pertes non réglées ... [illegible]
... $156,85[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse ... $29,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages ...
Effets à recevoir sur Primes ...
... $82,573 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... 81,068 91
Propriété foncière ... 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 298,546 00
Actions de Banques ... 44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company ... 396 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés ... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association ... [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance ... [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association ... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions ... 265,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu ... $429,90[illegible]
Primes sur les risques de mer ... 60,355 12
Primes sur les risques de rivières ... 32,50[illegible]
Total ... $522,651
En moins:
Primes sur risques non expirés ... $123,724 24
Primes remboursées ... 2,377 32 $126,101 56
Primes nettes acquises ... $396,5[illegible]
A ajouter:
Intérêts ... 16,24[illegible]
Profits et pertes ... 4,03[illegible]
Primes sur l'or ... [illegible]
... $417,5[illegible]
Pertes payées sur les risques de feu $145,176 1[illegible]
Pertes payées sur les risques de mer ... 34,964 75
Pertes payées sur les risques de rivières ... 13,429 38
Pertes en litige ... 5,512 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ... 12,129 55 — 11,506 89
Réassurances ... 11,559 [illegible]
Réfaction (rebate) ... [illegible]
Commissions d'agences ... [illegible]
Dépenses d'agences ... [illegible]
Licence ... [illegible]
Dépenses de bureau ... 26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc ... 9,223 39
Frais de Cours et d'avocats ... 123 21 $26,166
Bénéfice net ... $91,479 29

ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk. $75,987 24
" Louisiana Natl. Bk ... 5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe ... 28,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. ... $82,903 42
évalué ... 28,000 00
Effets à recevoir pour primes ... 12,021 07
Prêts sur hypothèques ... 147,542 25
Prêts sur nantissements ... 20,733 19
Effets à recevoir ... 14,613 29
Bons ... 34,413 58
Actions ... 25,556 78
Primes en voie de recouvrement ... 45,459 82
Propriété foncière ... 5,185 64
Propriété mobilière ... 25,000 00
Dû par divers ... 6,697 77 494,8[illegible]

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30) ... 257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés ... 3,012 50
Primes sur risques non terminés ... 123,724 24
Pertes non réglées ... 17,941 55
Dû à divers ... 701 21 402,969 50
Surplus ... $91,879

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:
Prêts et escomptes ... $556,894 [illegible]
Bonds des Etats-Unis ... 450,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or ... [illegible]
Diverses actions ... 17,772 50
Dû par Banques et Banquiers ... 3,209 27
Propriétés foncières, meubles et installations ... [illegible]
Dépenses courantes ... [illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders) ... $222,000 00
Billets de Banques Nationales ... 11,599 54
Or ... 14,606 34
Chèques sur banques locales payables en currency ... [illegible]
... $1,587,[illegible]

PASSIF:
Capital payé ... $500,000 00
Surplus ... 11,353 [illegible]
Circulation ... 418,000
Dépôts ... [illegible]
Chèques du caissier ... [illegible]
Escomptes, Intérêt et Change ... [illegible]
Dû à Banques et Banquiers ... [illegible]
Dividendes non-réclamés ... [illegible]